



plainte contre une personne vivant en Belgique

Par **evrard christine**, le **07/08/2020 à 17:43**

bonjour,

Je réside en France et mon ex beau fils belge qui vit en Belgique me menace régulièrement de represailles et de mort. Il menace de venir ici en Vendéen afin de nous excuter moi et mon mari. Preuve à l'appui sur Face Book et capture d'écran.

Il y a deux ans, notre fille qui vit en Belgique l'a quitté pour violences conjugales et psychologiques et il ne l'accepte pas.

Il reporte ce fait sur nous ses parents.

Peut on aller à la gendarmerie déposer plainte et sera t elle transmise en Belgique.

Merci

Par **tomrif**, le **07/08/2020 à 17:54**

bonjour,

vous pouvez porter plainte. il y a un rapport avec la France, donc un tribunal français pourra juger votre affaire.